

Le Kremlin-Bicêtre, le 29 avril 2021

La directrice générale

**A l'attention de Mme Coulmier et M. Heinemann,
garants de la concertation préalable du projet de
construction d'une nouvelle cité judiciaire à
Nancy**

Affaire suivie par Benjamin Boge
Tél : 01.88.28.88.36
Courriel : benjamin.boge@apij-justice.fr
Réf : D-NCY_CY-2021-0039

Objet : Réponse au point d'étape des garants

Madame Coulmier,
Monsieur Heinemann,

J'ai bien pris connaissance du courrier que vous avez adressé à mes services en date du 22 avril 2021, dans lequel vous recensez un certain nombre de problématiques que vous avez identifiées dans le cadre de la concertation préalable menée par l'APIJ, et qui n'ont pas encore obtenues toutes les réponses à ce stade.

Il me semble tout d'abord utile de rappeler que sur le principe, le temps de la concertation préalable est d'abord celui de l'écoute par le porteur de projet ; il n'est pas celui des réponses définitives à tous questionnements, qui d'ailleurs ne peuvent pas, sur certains sujets complexes être immédiates. C'est particulièrement vrai sur ce projet, pour lequel l'APIJ a souhaité associer les citoyens très en amont. C'est pourquoi, si toutes les questions posées obtiendront bien des réponses de l'APIJ, certaines d'entre elles renverront à des échéances ultérieures. Comme le prévoit le code de l'environnement, la réponse de l'APIJ au bilan des garants détaillera précisément les réponses ou les engagements apportés par le porteur de projet aux sujets identifiés, ainsi que la manière dont auront été prises en compte les contributions du public.

Comme vous avez pu le constater lors de vos échanges avec mes équipes, l'APIJ partage effectivement les principales préoccupations qui ont été identifiées par le public et que vous rappelez dans votre courrier, en particulier : l'accessibilité du site et le stationnement, la restauration sur place pour le personnel, la conservation du caractère industriel du site. Ces sujets faisaient précisément l'objet des thématiques abordées par l'APIJ lors des ateliers afin de recueillir les attentes et contributions du public. A l'appui du recueil de ces contributions, l'APIJ poursuit son travail en partenariat avec la métropole, ou la chancellerie, pour chercher les réponses les plus adaptées. Cette phase nécessite cependant de mener des études qui se poursuivront au-delà de la fin mai, en particulier sur les thématiques d'accessibilité, pour laquelle le schéma directeur des mobilités de la métropole aboutira à l'horizon d'octobre 2021, mais aussi sur la conservation des façades d'Alstom qui nécessite la réalisation de nouvelles études de faisabilité.

C'est pourquoi une prolongation de la concertation jusqu'à fin mai ne permettrait pas encore d'apporter des réponses plus précises à l'ensemble des questionnements du public.

Les actions qui me semblent cependant souhaitables, en écho avec vos propositions, sont les suivantes :

1. Prolongation de la concertation jusqu'au 14 mai, afin de laisser au public le temps de réagir aux documents complémentaires publiés en cours de concertation : réponses aux questions posées lors de la réunion publique, études préalables ayant conduit au choix du site Alstom et étude de l'APIJ portant sur les enjeux de mobilité liés à la cité judiciaire ;
2. Poursuite de la publication des réponses apportées aux questions posées sur le registre dématérialisé, dont le délai actuel est d'environ une semaine ;
3. Engagement de l'APIJ à publier sur son site les études qui seront finalisées au cours des semaines et mois à venir : cahier des charges architectural et urbain, études de mobilités et autres réponses apportées aux questions posées. Sur l'ensemble des concertations qu'elle mène, je tiens à souligner que l'APIJ a systématiquement tenu ses engagements en matière de communication post-concertation.
4. Enfin, je suis favorable à ce que l'APIJ participe à un temps de communication de la Métropole en vue de présenter le cahier des charges architecturales et urbaines que celle-ci aura élaboré. Comme indiqué plus haut, cette présentation interviendra nécessairement à l'issue de la clôture de la concertation, s'agissant justement de présenter le fruit des contributions déposées pendant toute la durée de la concertation et devant intégrer les résultats de nouvelles études à lancer.

Je profite de cet échange pour vous remercier de votre accompagnement tout au long de cette concertation, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Marie-Luce BOUSSETON